

Arrêté portant sur l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné révisé

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 13 décembre 2007 approuvant le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 18 octobre 2012 prescrivant la révision du SCoT et définissant les objectifs et les modalités de concertation,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2016-06-30-007 modifiant le périmètre du SCoT,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 15 septembre 2016 sur l'abandon de la procédure de révision générale prescrite en octobre 2012 et sur la validation de son bilan de production et de concertation,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 15 septembre 2016 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en date du 22 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 22 novembre 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Scot,

Vu la décision n° E18000414/38 en date du 21 février 2019, du Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant une commission d'enquête, présidée par Monsieur Robert PASQUIER.

Après consultation du Président de la commission d'enquête le 11 mars 2019.

ARRETE :

Article 1 : Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique concernant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné du 06 mai 2019 au 07 juin 2019, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Article 2 : Désignation de la commission d'enquête

Par décision n° E18000414/38 en date du 21 février 2019, le président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné la commission d'enquête suivante :

- Monsieur Robert PASQUIER, président de la commission, fonctionnaire retraité
- Monsieur Bernard PRIVAT, titulaire, évaluateur de France Domaine retraité
- Monsieur Guy POTELLE, titulaire, conservateur des hypothèques honoraire.

Article 3 : Consultation des dossiers d'enquête publique, registres et permanences

Le dossier d'enquête publique du projet de révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné www.symbord.fr, et sur le registre numérique suivant : www.registredemat.fr/scot-boucle-du-rhone-en-dauphine
- en version papier et informatique (accès gratuit sur un poste informatique mis à disposition du public) dans 5 lieux, aux jours et horaires précisés dans la liste ci-dessous :
 - o Les Avenières Veyrins-Thuellin : Mairie, 1 Square Emile RICHERD, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

- Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30 ; vendredi et samedi : 9h-12h.
- Montalieu-Vercieu : Mairie, 6 place de la Mairie 38 390 Montalieu-Vercieu
Horaires : Lundi, Mardi et jeudi : 9h-12h / 13h30-17h ; Mercredi : 9h-12h / 13h30-19h ; vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30.
 - Saint-Chef : Mairie, 1 place de la Mairie 38890 Saint-Chef
Horaires : Mardi, vendredi, samedi matin : 8h-12h ; mardi et jeudi après-midi : 13h30-18h30 ; mercredi et vendredi après-midi : 13h30-17h.
 - Crémieu : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, rez-de-chaussée, 19 cours Baron Raverat 38 460 Crémieu (siège de l'enquête)
Horaires : Du lundi au vendredi de 9h30-12h / 14h-17h
 - Villette d'Anthon : Mairie, 14 rue des Tilleuls 38280 Villette d'Anthon
Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 / 14h-17h ; samedi de 9h-12h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé www.registredemat.fr, accessible 7j/7 et 24h/24.
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, disponibles dans les 5 lieux listés ci-dessous, aux jours et horaires suivants :
 - Les Avenières Veyrins-Thuellin : Mairie, 1 Square Emile RICHERD, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30 ; vendredi et samedi : 9h-12h.
 - Montalieu-Vercieu : Mairie, 6 place de la Mairie 38 390 Montalieu-Vercieu
Horaires : Lundi, Mardi et jeudi : 9h-12h / 13h30-17h ; Mercredi : 9h-12h / 13h30-19h ; vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30.
 - Saint-Chef : Mairie, 1 place de la Mairie 38890 Saint-Chef
Horaires : Mardi, vendredi, samedi matin : 8h-12h ; mardi et jeudi après-midi : 13h30-18h30 ; mercredi et vendredi après-midi : 13h30-17h.
 - Crémieu : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, rez-de-chaussée, 19 cours Baron Raverat 38 460 Crémieu
Horaires : Du lundi au vendredi de 9h30-12h / 14h-17h
 - Villette d'Anthon : Mairie, 14 rue des Tilleuls 38280 Villette d'Anthon
Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 / 14h-17h ; samedi de 9h-12h.
- par voie postale en adressant un courrier au président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, 19 cours Baron Raverat 38460 Crémieu, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-boucle-du-rhone-en-dauphine@registredemat.fr

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

Communes	Lieux	Permanences
Les Avenières Veyrins-Thuellin	Mairie (1 Square Emile RICHERD)	Mercredi 5 juin 2019, de 15h à 17h.
Montalieu-Vercieu	Mairie (6 place de la Mairie)	Mercredi 29 mai 2019, de 9h30 à 11h30.
Saint-Chef	Mairie (1 place de la Mairie)	Mardi 14 mai 2019, de 9h30 à 11h30.
Crémieu	Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (19 cours Baron Raverat)	Lundi 6 mai 2019, de de 9h30 à 11h30. Vendredi 7 juin 2019, de 14h à 17h.
Villette d'Anthon	Mairie (14 rue des Tilleuls)	Jeudi 23 mai 2019, de 14h30 à 16h30.

Article 4 : Evaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale

Le projet de révision du SCoT a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale figureront dans le dossier de SCoT soumis à enquête publique

Article 5 : Informations relatives à l'enquête

Toute information peut être demandée auprès de : M. Gérald JOANNON, Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ou de Mme Nadège ABON, Chef de projet SCoT, 19 cours Baron Raverat 38460 Crémieu ; tél : 04 37 06 13 26.

Article 6 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront transmis sans délai au Président de la Commission d'Enquête et clos et signés par ses soins.

Article 7 : Rapport et conclusions de la commission d'enquête publique

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné un rapport unique et des conclusions motivées.

Article 8 : Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné sera ensuite approuvé par délibération du conseil Syndical du Scot.

Article 9 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique

Au terme de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport de la Commission d'Enquête au siège du Syndicat Mixte du SCoT (19 cours Baron Raverat à Crémieu), aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.symbord.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 10 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les journaux ci-après :

- Le Dauphiné Libéré,
- L'essor.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affiche dans chacune des communes et EPCI du Scot. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux Maires et Présidents d'EPCI et sera certifié par eux.

Article 11 : Notification et exécution du présent arrêté

Ampliation du présent arrêté sera remis pour notification et exécution à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ;
- Mesdames et Messieurs le Maires des communes couvertes par le Scot ;
- Messieurs les Présidents des EPCI couverts par le Scot ;
- Monsieur le Président de la commission d'enquête.

Fait à Crémieu, le 18/03/2019

Le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Gérald JOANNON



